

République Française

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SÉANCE du 5 juin 2023

N° 30 / 2023

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 11  
Pouvoir(s) : 2  
Absent(s) excusé(s) : 4  
Votants : 13  
Présents :  
Absents excusés :  
Pouvoir :  
Secrétaire de séance :

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.

M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire. Mme Béatrice ANTONY, M. Paul CHALVET, Mme Martine BERTRAND, M. Jean-Paul BERTHET, adjoints. Mme Bernadette ALBARET, M. Alain ANDRIEUX, Mme Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE, M. Guillaume CASTEL, Mme Angélique GERBERT et M. Daniel MALLET, conseillers municipaux.

Mme Bernadette ANTONY, Mme Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, M. Romain MALLET et M. Matthieu VILLENEUVE, conseillers municipaux.

Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO donne pouvoir à Daniel MALLET.  
Romain MALLET donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET.

Paul CHALVET.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 08 JUIN 2023 et que la convocation avait été faite le 30 mai 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 08 JUIN 2023

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

**OBJET : LIGNE DE TRÉSORERIE**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le besoin prévisionnel de trésorerie pour l'année 2023,

**Considérant** que les lignes de trésorerie, consenties par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais servent aux besoins ponctuels de trésorerie, notamment dans l'attente du versement des subventions sur les opérations d'investissement en cours de réalisation,

Il conviendrait de renouveler la ligne de trésorerie contractée à hauteur de 200.000 € pour un an et qui arrive à échéance le 7 juillet 2023.

Une consultation a été lancée auprès de deux établissements bancaires pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 100.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'OUVRI**R une ligne de trésorerie de 100.000 € pour une durée d'un an.
- **RETIENT** la proposition de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin à savoir :
  - montant : 100 000 €
  - durée : 12 mois
  - taux d'intérêt : taux indexé ESTER + 0,45 %
  - commission d'engagement : 0,10 %

- commission de non-utilisation : 0,10 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen des tirages sur le mois

• **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires et à effectuer les tirages et remboursements relatifs à cette ligne de trésorerie dans les conditions prévues par le contrat.

Pour : 13 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,  
Jean-Jacques MONLOUBOU

